

Rapport de jury

---

# Concours de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale Session 2023

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
MINISTERE DE LA CULTURE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

---

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique*

---

**CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES DE CLASSE NORMALE**

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne  
Session 2023

Rapport du jury

Par

Isabelle DUQUENNE

Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)  
Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)  
Présidente du jury

Philippe MARCEROU

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche  
Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)  
Vice-Président du jury

**Août 2023**

## SOMMAIRE

<b>1. Le cadre général</b> .....	<b>4</b>
1.1. Les textes réglementaires.....	4
1.2. L'organisation administrative et le calendrier .....	6
1.3. Les principales données chiffrées .....	7
1.4. Les candidats .....	8
1.4.1. <i>La répartition hommes/femmes</i> .....	9
1.4.2. <i>La répartition par année de naissance</i> .....	9
1.4.3. <i>La répartition par diplôme</i> .....	12
1.4.4. <i>La répartition par profession</i> .....	14
1.4.5. <i>La répartition par région</i> .....	15
1.5. Le jury.....	17
<b>2. Les épreuves</b> .....	<b>19</b>
2.1. Statistiques générales .....	19
2.1.1. <i>Concours externe</i> .....	20
2.1.2. <i>Concours interne</i> .....	20
2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours .....	20
2.2.1. <i>Le cas pratique</i> .....	21
2.2.2. <i>Les questions</i> .....	24
2.3. L'épreuve d'admission.....	25
2.3.1. <i>Concours externe</i> .....	25
2.3.2. <i>Concours interne</i> .....	27
<b>Conclusion</b> .....	<b>31</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>32</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2023</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés aux candidats</b> .....	<b>48</b>
<b>Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale - Session 2023</b> .....	<b>49</b>

## 1. Le cadre général

Les concours externe et interne de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ont été organisés en 2022 suivant les modalités fixées en 2011 et 2012.

### 1.1. Les textes réglementaires

Le statut des bibliothécaires assistants spécialisés a été fixé par le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011. Les missions des bibliothécaires assistants spécialisés sont décrites à l'article 3 dans les termes suivants : « *Les bibliothécaires assistants spécialisés effectuent des tâches spécialisées dans le domaine du traitement et de la conservation des collections de toute nature ainsi que dans celui de leur gestion documentaire. Ils mettent les ressources documentaires à la disposition du public. Ils accueillent, renseignent et informent les usagers. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections.* »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024580517&dateTexte&categorieLien=id>

Les dispositions relatives au recrutement des bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale sont précisées à l'article 5 du même décret :

- concours externe sur épreuves, ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes ;
- concours interne sur épreuves, ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Quant aux modalités d'organisation, du programme et de la nature des épreuves du concours, elles sont consignées dans l'arrêté du 23 mai 2012 (JO du 14 juin 2012) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026021193&fastPos=2&fastReqId=281509836&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Les deux concours, externe et interne, comportent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

- **Épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 2)**

Une épreuve de 4 heures en deux parties :

- la première partie consiste en une épreuve de cas pratique avec une mise en situation, à partir d'un dossier de dix pages au maximum ;
- la seconde partie est constituée d'une série de 4 à 6 questions à réponse courte.

- **Épreuve orale d'admission (coefficient 3)**

### *Pour le concours externe*

Un entretien avec le jury, à partir d'un texte ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics, devant permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Préparation : 25 minutes

Epreuve : 25 minutes dont 10 au plus pour la présentation du texte, 15 au moins pour l'entretien.

Le jury dispose, pour la conduite de l'entretien, d'une fiche individuelle de renseignement complétée par le candidat.

### *Pour le concours interne*

Un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Epreuve : 25 minutes dont 5 au plus pour l'exposé.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (non noté). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics.

#### ▪ **Le programme des épreuves**

##### 1 – Administration :

- notions sur l'organisation de l'État et des collectivités territoriales ;
- notions sur les fonctions publiques : principes généraux, droits et obligations des fonctionnaires ;
- notions sur le fonctionnement des institutions européennes.

##### 2 – Les documents :

- notions sur les différents types de documents (manuscrits, documents imprimés et graphiques ; ressources audiovisuelles et électroniques) ;
- notions sur la production et la diffusion des documents (édition, imprimerie, librairie, bibliothèques) ;

##### 3 – Les différents types de bibliothèques et services documentaires :

- notions sur leurs missions et leur organisation ;
- l'offre de service des bibliothèques.

##### 4 – Les publics des bibliothèques, leurs comportements et leurs attentes.

## 1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative des concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH-D5) à la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec l'appui du Bureau des affaires générales (DGRH-D1).

Le jury de la session 2023 a été présidé par Isabelle Duquenne assistée par Philippe Marcerou, vice-président, tous deux inspecteurs généraux à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent dans les centres académiques (métropole et outre-mer).

**Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2023**

	Initial	Modifié
Arrêtés d'ouverture des concours externe et interne	Arrêté du 5 octobre 2022 (JO du 17 novembre 2022)	
Inscriptions aux concours	12 octobre - 10 novembre 2022	Prolongé jusqu'au 2 décembre 2022. Arrêté du 10 novembre 2022 (JO du 17 novembre 2022)
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours	Arrêté du 27 janvier 2023 (JO du 6 février 2023)	
Arrêté de nomination du jury	Arrêté du 10 janvier 2023	
Epreuve écrite d'admissibilité	09 février 2023	
Réunion des membres du jury	23 février 2023	
Réunion d'admissibilité	22 mars 2023	
Etude des dossiers RAEP	À compter du mercredi 12 avril 2023	
Epreuves orales d'admission	09 au 12 mai 2023	
Publication des résultats sur Publinet	12 mai 2023	

### 1.3. Les principales données chiffrées

Tableau 2 : Données chiffrées de la session 2023 (avec rappel 2022)

	Concours externe 2023	Concours externe 2022	Concours interne 2023	Concours interne 2022
Postes	19	15	13	10
Candidats inscrits	1 490	1 572	465	440
Candidats présents aux épreuves écrites	598	629	305	279
Candidats admissibles	70	76	44	46
Candidats présents aux épreuves orales	68	73	41	45
Candidats admis sur les listes principales	19	15	13	10
Candidats admis sur les listes complémentaires	16	16	14	19

Le nombre de postes offerts aux concours en 2022 était en hausse par rapport à la session précédente : plus quatre postes pour l'externe et plus trois postes pour l'interne.

Lors de cette session, la diminution du nombre des inscrits ralentit pour le concours externe (moins 82 inscrits par rapport à la session précédente contre moins 340 en 2022). En revanche, le concours interne enregistre une très légère augmentation (plus 25 inscrits par rapport à la session précédente).

Le nombre de candidats effectivement présents varie selon les concours. Le taux de participation à l'épreuve écrite enregistre une baisse pour le concours externe avec un taux de présence de 38 % (40 % en 2022). En revanche, la hausse est confortée au concours interne avec un taux de présence de 65,6 % (63 % en 2022).

Sur les sessions des dix années précédentes, le taux de réussite (candidats admis sur liste principale par rapport aux candidats présents) est de l'ordre de 1 à 3,3 %, pour le concours externe, de 3 à 6 % pour l'interne. Avec 1 poste pour 29 candidats présents à l'épreuve écrite pour le concours externe et 1 poste pour 23 candidats pour le concours interne, le concours de BIBAS demeure très sélectif.

Comme lors des précédentes sessions, le jury a établi des listes complémentaires pour chacun des deux concours. Au vu des résultats de la session 2023, 16 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire à l'externe et 14 à l'interne.

La réunion d'affectation des lauréats de la session 2023 a permis de constater que des candidats reçus en liste complémentaire avaient commencé à être appelés, dès le début de l'été, par l'administration

afin de pourvoir un poste vacant après épuisement de la liste principale. L'affectation en établissement se fait au 1<sup>er</sup> septembre de l'année.

**Tableau 3 : Taux de réussite 2013-2023 (lauréats de la liste principale /candidats présents)**

Année du concours	Concours externe		Concours interne	
	Taux de réussite	Nombre de postes	Taux de réussite	Nombre de postes
2023	3,17 %	19	4,26 %	13
2022	2,38 %	15	3,58 %	10
2021	2,40 %	18	4,35 %	12
2020	1,13 %	9	1,79 %	6
2019	1,32 %	11	2,86 %	9
2018	2.15 %	21	5.86 %	19
2017	2.26 %	24	6.14 %	23
2016	1.39 %	18	4.22%	17
2015	1.09 %	15	3.65 %	13
2014	2.32 %	24	5.52%	18
2013	1.88 %	20	4.73%	15

#### **1.4. Les candidats**

Le jury appelle l'attention des lecteurs du présent rapport sur le fait que, s'agissant d'un nombre aussi réduit de candidats, les constats statistiques sont peu signifiants.

### 1.4.1. La répartition hommes/femmes

**Tableau 4 : Répartition hommes/femmes (concours externe 2023)**

Sexe	Nb. Inscrits	Nb. Présents à l'écrit	Nb. Admissibles	Nb. Présents à l'oral	Nb. Admis
HOMME	460	185	12	12	2
FEMME	1 030	413	58	56	17
<b>TOTAL</b>	<b>1 490</b>	<b>598</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>19</b>

**Tableau 5 : Répartition hommes/femmes (concours interne 2023)**

Sexe	Nb. Inscrits	Nb. Présents à l'écrit	Nb. Admissibles	Nb. Présents à l'oral	Nb. Admis
HOMME	138	94	15	14	5
FEMME	326	211	29	27	8
<b>TOTAL</b>	<b>464</b>	<b>305</b>	<b>44</b>	<b>41</b>	<b>13</b>

Pour le concours externe, les femmes représentent :

- 69,1 % des candidats ;
- 82,8 % des admissibles ;
- 89,4 % des lauréats (66,66 % en 2022).

Pour le concours interne :

- 70,25 % des candidats ;
- 65,9 % des admissibles ;
- 61,5 % des lauréats (60 % en 2022).

### 1.4.2. La répartition par année de naissance

Pour le concours externe, la moyenne d'âge des inscrits est de 32,9 ans et l'âge moyen des admis est de 32,6 ans. La fourchette des âges de la session 2023 allait de 19 à 67 ans (24 à 55 ans en 2022). Les moins de 30 ans représentaient la majorité des admissibles (40 sur 70) et 12 admis sur les 19. Le candidat admis le plus âgé avait 42 ans (année de naissance 1981) et le plus jeune 22 ans (année de naissance 2001).

**Tableau 6 : Répartition par année de naissance (concours externe 2023)**

Année de naissance	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
1955	1	0	0	0
1959	1	0	0	0
1961	1	0	0	0
1962	1	0	0	0
1963	1	0	0	0
1964	6	1	0	0

1965	5	1	0	0
1966	5	2	0	0
1967	8	1	0	0
1968	6	2	0	0
1969	8	4	0	0
1970	16	7	0	0
1971	16	4	0	0
1972	19	8	1	0
1973	13	6	0	0
1974	14	4	1	0
1975	18	6	0	0
1976	21	6	0	0
1977	19	4	0	0
1978	17	4	0	0
1979	19	3	0	0
1980	21	7	0	0
1981	28	6	1	1
1982	25	11	1	0
1983	32	10	3	1
1984	47	16	3	2
1985	32	10	3	3
1986	25	8	4	3
1987	54	14	1	0
1988	45	11	1	1
1989	45	17	1	0
1990	35	16	3	0
1991	62	25	1	0
1992	63	33	6	1
1993	70	31	2	1
1994	77	33	3	1
1995	97	46	6	0
1996	103	59	10	1
1997	95	47	7	2
1998	104	47	7	2
1999	69	32	2	0
2000	67	25	2	0
2001	41	14	1	1
2002	27	12	0	0
2003	8	3	0	0
2004	3	2	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1490</b>	<b>598</b>	<b>70</b>	<b>19</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>32,9</b>	<b>31,5</b>	<b>30,9</b>	<b>32,6</b>

Pour le concours interne, trente-sept ans séparaient le candidat le plus âgé, né en 1957, du plus jeune, né en 1994. La répartition par grandes tranches d'âge donne 2 admis de plus de 40 ans et 11 admis de moins de 40 ans. Le candidat admis le plus âgé a 51 ans (année de naissance 1972) et le plus jeune 29 ans (année de naissance 1994). L'âge moyen des admis est de 36,2 ans.

**Tableau 7 : Répartition par année de naissance (concours interne 2023)**

Année de naissance	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
1957	2	1	0	0
1960	1	1	0	0
1961	1	0	0	0
1962	4	3	1	0
1964	4	3	0	0
1965	4	2	0	0
1966	11	8	0	0
1967	12	10	1	0
1968	12	12	1	0
1969	12	7	0	0
1970	8	5	0	0
1971	21	13	0	0
1972	17	9	1	1
1973	23	12	2	0
1974	18	11	0	0
1975	16	9	1	1
1976	18	8	1	0
1977	12	8	3	0
1978	19	12	0	0
1979	11	5	0	0
1980	13	9	2	0
1981	9	4	1	0
1982	19	10	0	0
1983	22	8	0	0
1984	17	14	3	0
1985	10	6	3	1

1986	20	12	3	1
1987	15	12	4	3
1988	14	10	2	0
1989	19	17	4	1
1990	19	15	3	1
1991	20	16	4	0
1992	20	17	2	2
1993	9	6	1	1
1994	9	8	1	1
1995	2	2	0	0
1996	1	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>464</b>	<b>305</b>	<b>44</b>	<b>13</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>43,2</b>	<b>42,6</b>	<b>39,2</b>	<b>36,2</b>

### 1.4.3. La répartition par diplôme

**Tableau 8 : Répartition par diplôme (concours externe 2023)**

Titre	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
Bac général	208	69	2	1
Bac Technologique/Professionnel	109	31	0	0
DEUG, BTS, DUT	120	51	4	1
DEUST	11	6	1	0
Diplôme classe niveau 4	28	9	0	0
Diplôme classe niveau 5	13	2	0	0
Diplôme classe niveau 6	22	10	0	0
Diplôme classe niveau 7 (DEA, DESS, diplôme ingénieur)	20	10	2	1
Dispense accordée au titre de : parent de 3 enfants	24	0	0	/
Dispense titre sportif haut niveau	1	0	0	/
Doctorat	13	1	1	0
Licence	370	150	17	5
Maîtrise	93	33	2	1
Master	454	224	41	10
Qualification équivalente	4	2	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1490</b>	<b>598</b>	<b>70</b>	<b>19</b>

Les admis du concours externe sont majoritairement titulaires d'un diplôme de niveau licence ou supérieur, à l'exception d'un candidat titulaire d'un bac général, ce qui correspond au diplôme minimal (niveau 4) requis pour se présenter à ce concours de catégorie B, et d'un candidat titulaire d'un DEUG.

**Tableau 9 : Répartition par diplôme (concours interne 2023)**

Titre	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
DOCTORAT	5	4	0	0
MAITRISE	44	24	2	0
MASTER	84	56	12	4
LICENCE	143	100	19	6
DEUG, BTS, DUT	41	24	3	2
DEUST	4	3	0	0
BAC TECHNOLOGIQUE/PROFESSIONNEL	32	22	0	0
BAC GENERAL	54	36	5	1
CAP	8	6	0	0
BEP	9	5	0	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 3	5	2	0	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 4	4	3	1	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 5	6	5	1	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 6	3	2	0	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 7	9	6	1	0
AUTRE DIPLÔME	7	4	0	0
SANS DIPLÔME	6	3	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>464</b>	<b>305</b>	<b>44</b>	<b>13</b>

S'agissant du concours interne, la majorité des admis possèdent une licence ou un diplôme supérieur (master) ; l'un des admis est titulaire d'un bac général et un autre d'un DEUG ou BTS.

#### 1.4.4. La répartition par profession

**Tableau 10 : Répartition par profession ou statut (concours externe 2023)**

Profession	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
AG. FONCT.PUBLI.ETAT AUTRES MINISTERES	72	20	3	1
AG.FONCT PUBLI.HOSPITALIERE	2	1	0	0
AG.FONCT PUBLI.TERRITORIALE	59	18	2	0
ASSISTANT DE CONSERVATION	16	8	1	1
CONTRACTUEL MEN	88	37	2	0
CONTRACTUEL MESR	177	129	27	11
ENSEIGN TITULAIRE MEN	43	10	2	1
ETUDIANT	206	81	6	2
HORS.FONCT.PUBLI/SANS EMPLOI	701	206	9	1
MAGASINIER DES BIBLIOTHECAIRES	88	65	13	1
MILITAIRE	3	0	0	0
PERSONNEL B.I.A.T.S.S	35	23	5	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1490</b>	<b>598</b>	<b>70</b>	<b>19</b>

**Tableau 11 : Répartition par profession ou statut (concours interne 2023)**

Profession	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
AG.FONCT.PUBLI.ETAT AUTRES MIN	33	15	1	0
AG.FONCT.PUBLI.HOSPITALIERE	5	0	0	0
AG.FONCT.PUBLI.TERRITORIALE	22	5	0	0
ASSISTANT DE CONSERVATION	4	3	0	0
CONTRACTUEL MEN	11	3	0	0
CONTRACTUEL MESR	62	45	9	4
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	35	12	1	0
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	262	202	31	9
MILITAIRE	2	1	0	0
PERSONNEL BIATSS	28	19	2	0
<b>TOTAUX</b>	<b>464</b>	<b>305</b>	<b>44</b>	<b>13</b>

Comme lors des sessions précédentes, les magasiniers des bibliothèques obtiennent de bons résultats, mais ils sont moins nombreux à être admis lors de la session 2023 pour le concours externe - 1 admis contre 4 en 2022 (le nombre d'admissibles étant le même, soit 13) pour un nombre de postes offerts passé de 15 à 19. Pour le concours interne, les magasiniers comptent 9 admis contre 4 lors de la session 2022 - pour un nombre de postes offerts passé de 10 à 13.

Pour le concours externe, le groupe qui comporte le plus d'admissibles et d'admis est celui des contractuels du MESR, lesquels sont en général employés dans les bibliothèques : 11 admis au concours externe (58 %). Ils sont 4 au concours interne (31 %) devancé par le groupe des magasiniers.

#### 1.4.5. La répartition par région

**Tableau 12 : Répartition par région (concours externe 2023)**

Académie	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
D' AIX-MARSEILLE	54	16	3	1
D'AMIENS	29	14	0	1
DE BESANCON	28	16	1	0
DE BORDEAUX	58	24	2	1
DE CLERMONT-FERRAND	27	14	1	0
DE CORSE	7	3	1	0
DE DIJON	30	15	0	0
DE GRENOBLE	39	16	1	0
DE GUADELOUPE	20	3	0	0
DE GUYANE	6	1	0	0
DE LA MARTINIQUE	11	4	0	0
DE LA NOUVELLE CALEDONIE	4	0	0	0
DE LA "POLYNESIE FRANCAISE	7	3	0	0
DE LA REUNION	35	10	0	0
DE WALLIS ET FUTUNA	1	1	0	0
DE LILLE	79	26	3	0
DE LIMOGES	17	3	0	0
DE LYON	68	25	11	4
DE MAYOTTE	5	1	0	0
DE MONPELLIER	67	27	3	1
DE NANCY-METZ	45	27	2	0

DE NANTES	61	19	2	0
DE NICE	31	13	0	0
DE NORMANDIE-ROUEN	66	25	4	1
DE POITIERS	37	11	1	0
DE REIMS	25	14	3	0
DE RENNES	84	32	3	0
DE STRASBOURG	46	25	5	1
DE TOULOUSE	52	20	2	0
D'ORLEANS-TOURS	38	12	2	1
DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	413	178	20	8
<b>TOTAL</b>	<b>1490</b>	<b>598</b>	<b>70</b>	<b>19</b>

**Tableau 13 : Répartition par région (concours interne 2023)**

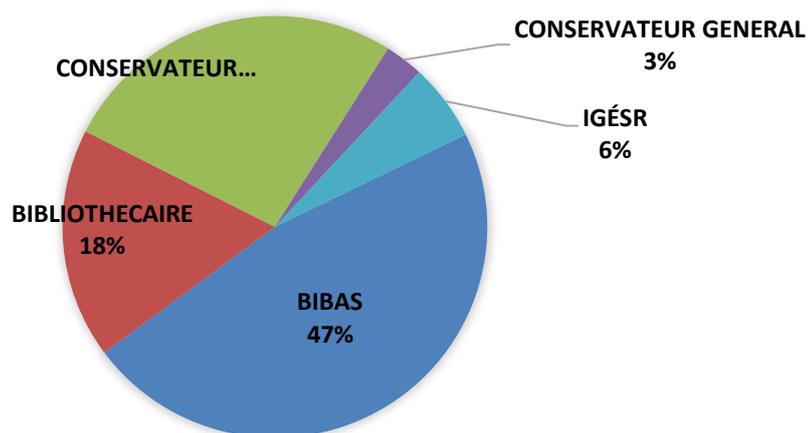
Académie	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
D' AIX-MARSEILLE	16	9	0	0
D' AMIENS	15	12	3	1
DE BESANCON	10	6	0	0
DE BORDEAUX	12	5	0	0
DE CLERMONT-FERRAND	10	6	1	0
DE CORSE	1	1	0	0
DE DIJON	6	4	1	0
DE GRENOBLE	15	12	2	1
DE GUADELOUPE	1	0	0	0
DE NOUVELLE-CALEDONIE	2	0	0	0
DE POLYNESIE	3	2	0	0
DE REUNION	9	6	0	0
DE LILLE	16	12	3	0
DE LIMOGES	4	2	0	0
DE LYON	18	8	2	0
DE MAYOTTE	1	1	0	0

DE MONTPELLIER	17	10	1	0
DE NANCY/METZ	8	6	2	0
DE NANTES	16	10	1	0
DE NICE	6	6	1	0
DE NORMANDIE-ROUEN	13	10	1	1
POITIERS	4	3	1	0
DE REIMS	8	5	1	1
DE RENNES	13	6	2	2
DE STRASBOURG	23	19	2	1
DE TOULOUSE	13	3	1	1
D'ORLEANS-TOURS	14	7	1	0
DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	190	134	18	5
<b>TOTAUX</b>	<b>464</b>	<b>305</b>	<b>44</b>	<b>13</b>

Comme pour les sessions précédentes, la majorité des admissibles et des admis proviennent des trois académies d'Île-de-France même si ces taux décroissent : 35,50 % des admissibles et 60 % des admis au concours externe (respectivement 35,5 % et 60 % à la session 2022 ; 40,6 % et 44,4 % à la session 2021). Pour le concours interne : 40,9 % des admissibles et 38,4 % des admis (56,5 % et 60 % à la session 2022 ; 36,6 % des admissibles et le tiers des admis en 2021).

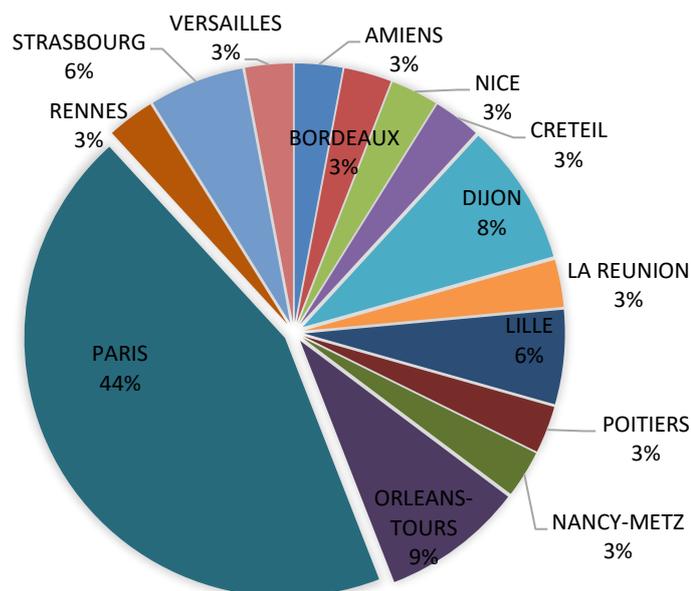
## 1.5. Le jury

Le jury a été nommé par l'arrêté du 10 janvier 2023. Sa composition était la suivante : 34 membres (20 femmes soit 59 %, 14 hommes soit 41 %), répartis entre inspecteurs généraux (2), conservateur général (1), conservateurs (9), bibliothécaires (6), bibliothécaires assistants spécialisés (16) exerçant dans différents types de bibliothèques ou institutions : IGÉSR, SCD des universités, bibliothèques de grands établissements de l'enseignement supérieur, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information.



Les membres du jury provenaient de 14 académies différentes.

AMIENS	1
BORDEAUX	1
CRETEIL	1
DIJON	3
LA REUNION	1
LILLE	2
NANCY/METZ	1
NICE	1
ORLEANS-TOURS	3
PARIS	15
POITIERS	1
RENNES	1
STRASBOURG	2
VERSAILLES	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>



La préparation et la coordination des épreuves écrites et orales ainsi que le suivi général de l'organisation du concours ont été assurés par la présidente et le vice-président. Les sujets d'écrit et d'oral ont été élaborés au sein du directoire composé pour la session 2023 de deux inspecteurs généraux, d'un conservateur et de deux bibliothécaires assistants spécialisés.

Le jury des épreuves orales d'admission était composé de douze membres titulaires et de trois suppléants. Cinq commissions de deux personnes (concours externe) ou de trois personnes (concours interne) ont auditionné les candidats.

## 2. Les épreuves

### 2.1. Statistiques générales

Pour la session 2023, la barre d'admissibilité des deux concours était fixée à la même hauteur : 14,5.

**Tableau 14 : Statistiques générales 2023**

	Concours externe	Concours interne
<b>Candidats présents aux épreuves écrites</b>	598	305
Moyenne de l'épreuve des présents (sur 20)	9,26	10,06
Moyenne des non-éliminés	10,55	10,85
Moyenne des candidats admissibles	15,44	15,45
Barre d'admissibilité	14,5 (15 en 2022)	14,5 (14,75 en 2022)

Candidats admissibles	70	44
<b>Candidats présents aux épreuves orales</b>	68	41
Moyenne des présents à l'épreuve	12,11	13,56
Moyenne des admis sur LP à l'épreuve d'admission	15,83	17,09
Moyenne des admis sur LC à l'épreuve d'admission	14,16	14,10
<b>Nombre de postes offerts aux concours</b>	19	13
<b>Candidats admis sur liste principale</b>	19	13
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	15,83	16,50
Barre d'admission LP	14,60	15,85
<b>Candidats inscrits sur liste complémentaire</b>	16	14
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire	13,05	14,55
Barre d'admission LC	13,60	13,60

### 2.1.1. Concours externe

598 candidats ont composé au concours externe sur 1 490 inscrits, soit 40 %. 3 candidats ont été éliminés en raison d'une copie blanche, 2 en raison d'une rupture d'anonymat et 97 en raison d'une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5) ; il restait donc 496 candidats à prendre en compte pour l'admissibilité.

L'éventail des notes de l'épreuve écrite est compris entre 0 et 17,25. La moyenne des présents à l'écrit, non éliminés, a été de 9,26. La moyenne des candidats admissibles a été de 15,44 (16,17 en 2022).

La barre d'admissibilité a été fixée à 14,5. 70 candidats ont été déclarés admissibles (76 en 2022)

### 2.1.2. Concours interne

305 candidats étaient présents à l'épreuve écrite sur 465 inscrits, soit 65,6 %. 33 candidats ont été éliminés en raison d'une copie blanche ou d'une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5) ; il restait donc 272 candidats en lice.

L'éventail des notes de l'épreuve écrite va de 0,75 à 18. La moyenne des présents à l'écrit a été de 10,07. La moyenne des candidats admissibles a été de 15,45 (15,82 en 2022).

La barre d'admissibilité a été fixée à 14,5, identique à celle du concours externe. 44 candidats ont été déclarés admissibles (46 en 2022).

## 2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours

Les candidats du concours externe et du concours interne ont composé sur le même sujet.

L'épreuve unique, notée sur 20, se compose de deux parties : un cas pratique et des questions. Comme lors des sessions précédentes, le jury a limité le nombre de questions à quatre.

Un malus allant jusqu'à moins deux points pouvait être appliqué dans le cas où la récurrence des fautes de syntaxe, de grammaire ou d'orthographe devenait excessive au point de gêner la compréhension ou lorsque la présentation - ajouts, ratures, gommages – entravait outre mesure la lisibilité.

Les recommandations énoncées ci-après rejoignent, pour une large part, les remarques générales formulées dans les rapports de jury des sessions précédentes.

### **2.2.1. Le cas pratique**

La première partie de l'épreuve écrite consiste en la résolution d'un cas pratique auquel un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions. L'exercice prend la forme d'une note destinée à un supérieur hiérarchique. Le sujet fait appel à des connaissances théoriques et demande une réponse concrète dans le cadre de la situation fictive à traiter. Une lecture attentive du libellé du sujet et du dossier permet de saisir la nature de la demande, les consignes à respecter et de retirer les informations qui orientent la manière de répondre au mieux, sur le fond comme sur la forme.

Le sujet de la session 2023 concernait le dispositif et label « Développement durable et responsabilité sociétale » (DD&RS) appliqué au champ des établissements d'enseignement supérieur. Créé en 2015, ce label permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Il se base sur un référentiel national commun existant depuis 2009 suite à l'article 55 issu du Grenelle 1 de l'environnement. Il vise à inciter les établissements d'enseignement supérieur - lieux de formation, de vie et de recherche - à plus d'exemplarité et leur permet de valoriser leur engagement. Le label DD&RS étant appelé à se décliner dans les composantes et les services communs des universités, les contributions des SCD participent de la réponse globale de l'établissement.

Il était demandé aux candidats de développer des propositions autour du prêt d'objets en bibliothèque susceptibles d'être portées par le SCD dans le cadre de la labellisation universitaire. La note devait s'accompagner d'un tableau récapitulatif recensant tous les moyens nécessaires et indiquant le calendrier et la durée des différentes phases.

Les documents fournis - « DD&RS : Le label développement durable des établissements d'enseignement supérieur » (doc. 1), « Kiloutou, ou le prêt d'objets en bibliothèque » (doc. 2), Communication de Nantes Université et de Sciences Po Lille sur leurs services de prêt d'objets (doc. 3) et Organigramme administratif d'une université (doc. 4) - étaient de nature à éclairer les candidats sur le label DD&RS, le type d'actions envisageables pour une bibliothèque et sur les services de l'université à associer dans le projet.

Sur la forme, on rappellera que la note est rédigée et se présente comme un développement structuré, dont le plan est annoncé et aboutit à une conclusion. On attend des candidats qu'ils posent, de manière concise, une analyse du sujet (problématique, enjeux et contexte de la question qui appelle une réflexion de portée générale et des connaissances) et la définition d'objectifs. La note doit être

resituée dans son contexte. Le candidat définit ensuite une problématique montrant qu'il a identifié les enjeux sous-jacents (environnementaux, sociaux, éthiques...).

Le tableau récapitulatif doit être cohérent avec la note et permettre au correcteur d'apprécier les capacités de synthèse du candidat : il reprend les actions principales, met en avant les différentes phases du projet dans un calendrier réaliste.

Dans le traitement, il s'agissait d'articuler des connaissances théoriques sur la gestion de collections physiques en bibliothèque – l'objet n'étant finalement qu'une ressource supplémentaire à gérer – et la capacité d'organisation et de montage d'un projet (équipe « projet », identification des besoins, choix de scénarii, faisabilité, moyens humains et matériels à mobiliser, calendrier, communication, ressources extérieures et partenariats, bilan de l'action...).

Le sujet, très présent dans l'actualité, a généralement été bien compris. La qualité du développement est souvent apparue moins satisfaisante : deux ou trois parties sans réelle progression (pas de traitement de la problématique par facettes, pas de traitement de la problématique par phasage chronologique...). Beaucoup de candidats ont adopté un plan en deux parties : types d'objets à proposer en prêt / modalités d'organisation du service, dont une longue partie énumérant des propositions concrètes (matériel informatique, ustensiles de cuisine ou de la vie courante, matériel de bricolage, de loisirs, instruments de musique...) produisant un effet d'inventaire « à la Prévert », alors que le sujet invitait à détailler les aspects stratégiques et les modalités de conception et mise en œuvre du projet.

En relation avec le libellé du sujet « Vous faites partie d'un groupe de travail DD&RS au sein de votre université et êtes l'un des référents DD&RS de votre SCD », les candidats étaient invités à ne pas penser le projet en « circuit fermé » mais à l'insérer dans le réseau des bibliothèques du SCD comme dans le programme porté par l'université.

La multiplicité des acteurs était l'un des éléments centraux du sujet. Il était essentiel de faire apparaître la nécessité d'impliquer divers services internes et de faire travailler une équipe de bibliothécaires de toutes catégories. Un tel projet s'appuie sur les différents services du SCD concernés (informatique documentaire et catalogueurs, équipes de magasinage, service des publics, communication, ...) sans oublier la direction pour la validation du projet. D'autres services de l'université étaient à consulter ou à associer (par exemple, le service communication du SCD et de l'université, les services techniques, le service juridique pour les éventuelles questions d'assurance, Vie étudiante, etc.). Enfin, le candidat pouvait ouvrir le projet à des partenaires de type recyclerie, ressourcerie, associations étudiantes... L'implication des acteurs internes et externes au service a été souvent insuffisamment traitée.

Les candidats avaient ensuite à préciser les étapes de mise en place du projet, depuis le recueil des besoins (le jury a valorisé les copies évoquant le recensement des besoins des usagers collectés via une enquête, un mur d'expression, ou toute autre forme) en passant par l'acquisition des objets, leur signalement (catalogage dans le SIGB ou simple tableur Excel), leur équipement (matériel et formation des équipes) jusqu'à la gestion des prêts (définition de conditions de prêt : public, durée, caution, charte d'usage, etc.), la gestion des retours (vérification du matériel, procédure en cas de pièces manquantes ou d'éléments cassés, etc.) et des réservations. Faisaient partie du traitement du sujet, un développement sur les modalités de stockage, sur l'espace réservé à ce service ainsi que la

validation par la direction du SCD (éventuellement la présentation en conseil de la documentation, cet aspect de formalisation administrative étant attendu au concours interne).

La communication était un élément central du projet : communication interne (information des autres agents du SCD pouvant aller jusqu'à un exercice de conviction face à ce nouveau service), communication à destination des autres services de l'université, communication en direction des usagers.

La maîtrise de la méthodologie de la note, notamment dans ses aspects formels est l'un des attendus de l'épreuve : datation et localisation, libellé de suscription, mention d'un objet, d'éventuelles pièces jointes (ici, un tableau récapitulatif des différentes étapes) ainsi que de la responsabilité du rédacteur. Pour autant, le candidat doit se garder de donner des éléments qui permettraient d'identifier une bibliothèque en particulier, ce qui peut constituer une rupture d'anonymat. La datation peut, sans problème, être celle du jour de la composition, la localisation pouvait se formuler de la manière suivante « Bibliothèque universitaire de X » ou « SCD de l'université de Y » sans plus de précision.

À quelques exceptions près, les candidats ont bien intégré la présentation formelle de la note. Néanmoins, quelques cas de rupture d'anonymat ont subsisté. Le jury appelle une nouvelle fois l'attention des candidats sur le fait que conformément au principe d'anonymat, la copie dans son ensemble ne doit comporter aucun signe distinctif<sup>1</sup> pouvant indiquer la provenance, tel que nom, signature, origine, etc. En revanche, les exemples venant en illustration peuvent mentionner des bibliothèques particulières ou les candidats faire référence à des personnalités connues pour appuyer leur démonstration.

Le tableau n'est pas toujours bien exploité : soit il n'apporte rien ; soit il met en évidence un manque de réalisme dans les délais (souvent trop courts) et le nombre et la qualité des acteurs impliqués. L'exercice ne semble pas toujours compris. Certains livrent un tableau tellement synthétique qu'il en devient inexploitable. D'autres joignent des tableaux très détaillés, touffus, bavards... En général, les meilleures notes sont accompagnées des meilleurs tableaux.

Un certain nombre de candidats du concours externe sont restés à la surface du sujet, ne développant réellement que la sélection des objets en se contentant d'évoquer superficiellement le reste du projet. Il a ainsi manqué une vraie réflexion sur le traitement des objets ainsi que sur la nécessité d'obtenir des validations de la part des différentes hiérarchies. De même, l'idée que ce type de service ne va pas de soi et qu'il importe d'engager une démarche permettant de faire adhérer les autres personnels au projet n'a pas été souvent abordée.

Une partie des candidats n'a pas perçu le lien entre le prêt d'objets et les enjeux en matière de DD&RS ou alors cet aspect a été rapidement perdu de vue. Les bonnes copies ont au contraire mis l'accent sur la valeur ajoutée de ce type de service dans une démarche environnementale et d'économie solidaire, et argumenté sur cet élargissement des missions des bibliothèques.

---

<sup>1</sup> Le fait de mentionner un lieu géographique, un nom d'établissement ou de personne entre dans la catégorie des « signes distinctifs », y compris lorsque les noms sont manifestement inventés.

Les bonnes copies ont travaillé sur les phases classiques d'une gestion de projet : constitution d'un groupe « projet » et d'une instance de pilotage/décision, analyse des besoins des usagers (et phase de consultation), identification des partenaires et acteurs impliqués, traitement des aspects stratégiques et organisationnels et évaluation de l'action (tenue de statistiques de prêt et bilan).

L'épreuve permet d'évaluer la manière dont les candidats se projettent dans la profession de bibliothécaire, leurs capacités de synthèse, de structuration des propos et de gestion de projet. Exercice rédactionnel et de présentation des idées, la note administrative se fonde sur des pratiques que les bibliothécaires assistants spécialisés, cadres de catégorie B, seront appelés à utiliser dans leurs fonctions.

### 2.2.2. Les questions

Cette partie de l'épreuve était constituée de quatre questions, chacune dotée d'un nombre de points variable selon la complexité et le développement attendus de la réponse, matérialisés par le nombre de lignes dessinées et/ou mentionnées sur la copie.

Les candidats ont éprouvé des difficultés avec les questions qui figurent pourtant dans les généralités du programme du concours.

L'ensemble de la réponse engage le candidat. Tous les éléments sont appréciés par le correcteur : ce qui faux, incorrect ou non adapté (hors sujet) est sanctionné. Les candidats veilleront à la concision de la formulation sur ces questions précises. On attend des sigles présents dans le libellé de la question qu'ils soient développés. Dans ce domaine, les candidats sont très créatifs, avec un succès souvent limité. Il est cependant étonnant qu'environ un candidat sur cinq ne sache pas ce qu'est l'ABES et que près de la moitié, tout en ayant une idée, développe le sigle de façon fantaisiste (Association des bibliothèques, etc.).

La description des missions de l'agence se limite dans la très grande majorité des copies à la normalisation et à la gestion du SUDOC. Des candidats se sont révélés incapables de détailler le sigle, fait difficilement acceptable pour des candidats internes.

La définition d'un document de substitution a donné lieu à de bonnes réponses – les candidats pensent spontanément aux documents numérisés – quoique rarement complètes.

La question sur les établissements recevant du public (ERP) est peu contextualisée (accueil de publics extérieurs). Les normes d'accessibilité sont évoquées de loin ; celles de sécurité également et le principe de classement des ERP rarement mentionné.

Enfin, la question sur le DOI (Digital Object Identifier) a laissé de nombreux candidats perplexes dès la tentative de développement du sigle. Quant à l'utilité d'un numéro d'identification international attribué de manière unique et pérenne à une ressource numérique, elle a été peu explicitée.

Au final, beaucoup de points ont été perdus par les candidats dans cette partie de l'épreuve écrite, qui de fait, se révèle discriminante pour l'admissibilité.

## 2.3. L'épreuve d'admission

### 2.3.1. Concours externe

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte, ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics. L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances acquises par le candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Le jury a utilisé des textes et articles publiés dans des revues professionnelles, dans la presse généraliste ou dans des blogs, et portant sur l'actualité des bibliothèques (la liste des textes figure en annexe 2).

Durant l'entretien, le jury est en possession d'une fiche individuelle de renseignements fournie par le candidat dans laquelle il a mentionné sa formation et son parcours.

L'épreuve se déroule en trois temps : une présentation (qui ne doit pas excéder dix minutes) par le candidat de la problématique du texte et des commentaires qu'elle appelle, puis durant quinze minutes, les réponses aux questions du jury, suivies ou entrecoupées d'une ou plusieurs mises en situations professionnelles.

Les candidats sont, dans l'ensemble, bien préparés aux attendus de l'épreuve.

#### ▪ La présentation du texte

Dans sa présentation, le candidat est appelé à mettre en avant la problématique de l'auteur et les points saillants du texte en nourrissant son exposé de ses commentaires et en éclairant son argumentation à l'aide d'exemples. Les textes portaient sur des sujets d'actualité (accessibilité des sites web, science ouverte, évolution des métiers et des compétences, fonds patrimoniaux des bibliothèques, extension des horaires d'ouverture, etc.).

La paraphrase n'est pas toujours évitée et la présentation du texte est parfois peu approfondie. Quelques hors-sujet ont été commis par des candidats qui, peu inspirés par leur sujet, se sont lancés dans des développements sans réel rapport avec le texte. Les textes sont choisis pour susciter une réaction, appeler un commentaire, voire créer un débat dans lequel il n'est pas interdit de prendre position avec ses arguments. Les apports extérieurs au texte - rappels historiques, relations avec d'autres sujets puisés dans l'actualité, passerelles vers d'autres environnements documentaires et les exemples venant en éclairage (sans effet d'accumulation) - renforcent l'analyse du candidat et témoignent de sa capacité à prendre du recul. Certains candidats ont été particulièrement intéressants et efficaces dans leur présentation, en particulier en annonçant, puis en suivant, un plan clair et organisé nourri d'exemples pertinents.

Le jury s'est étonné d'une fréquente médiocrité du commentaire de texte, qui souffre d'un manque de maîtrise technique alors qu'il semble être un exercice préparé. Une part importante des candidats éprouve des difficultés à problématiser le texte, à apporter un contenu personnel et n'échappe pas à l'écueil de la paraphrase. Le commentaire se réduit souvent à un assemblage de connaissances juxtaposées à partir de la thématique du texte, voire à un placage de passages obligés sans réel lien

avec le texte. Certains commentaires de texte étaient particulièrement courts et superficiels, sans effort apporté à la contextualisation du sujet ni à l'élaboration d'un plan, ce qui a desservi les candidats.

Une difficulté de maîtrise du temps a été relevée à maintes reprises. Certains candidats peinent réellement à atteindre les dix minutes demandées. Le commentaire court, voire très court, se traduit dans la notation de cette partie de l'épreuve et entraîne une augmentation du nombre de questions posées.

#### ▪ **Les questions du jury**

Partie essentielle de l'évaluation des connaissances des candidats, les questions du jury portent sur le programme inscrit dans l'arrêté et sont en lien avec le milieu professionnel dans lequel les candidats sont appelés à exercer leurs fonctions. Cet échange permet aux candidats de montrer non seulement leurs connaissances du monde des bibliothèques mais également leurs capacités à écouter et à formuler une réponse adaptée à la question posée.

Le jury constate le manque fréquent de culture administrative, y compris lorsque les questions portent sur le contexte universitaire. De nombreux candidats apportent des réponses justes mais partielles ou peu développées, mettant rarement en évidence leur compréhension des enjeux. Certains candidats « faux externes » font part de leur expérience personnelle sans prendre le recul nécessaire et dans le même temps peuvent ne pas savoir répondre à des questions professionnelles parfois en lien avec leur propre environnement, ce qui dénote un manque de curiosité pénalisant. La manière de présenter les exemples manque parfois de la neutralité attendue dans le cadre du concours.

Les questions bibliothéconomiques sont souvent bien mieux maîtrisées. Au cours des auditions, le jury a pu apprécier l'apport de réponses suffisamment étoffées et précises permettant de cerner l'état des connaissances du candidat. Les réponses qui donnent corps à une vraie réflexion sont appréciables et il est tout à fait légitime de marquer un temps pour construire sa réponse. Les meilleurs candidats sont ceux qui prennent du recul sur les différents sujets, nourrissent leur prestation d'exemples concrets, de réponses bien argumentées. Le jury a sanctionné les réponses par trop lacunaires ou imprécises, résultant apparemment de lectures hâtives voire superficielles ou d'une méconnaissance des tâches telles qu'exercées aujourd'hui en bibliothèque.

Dans cette perspective, sans oublier que les candidats au concours externe peuvent avoir une connaissance réduite des bibliothèques, le jury insiste sur la nécessité de pouvoir présenter les missions des bibliothécaires assistants spécialisés - une majorité de candidats externes ne les méconnaissent pas - mais également celles des différents types de bibliothèques, tout autant que de maîtriser des notions de base sur l'environnement administratif (organigramme des universités, organisation des composantes et des services, instances, fusions d'universités, etc.).

La partie questions tend à démontrer que la grande majorité des candidats se sont préparés aux conditions de l'épreuve orale et aux modalités de l'échange avec le jury et suivent bien l'actualité des bibliothèques.

Dans l'ensemble, la qualité des conversations avec les candidats a été satisfaisante, le jury a parfois constaté une forme de désinvolture dans l'attitude de certains candidats se traduisant par un

relâchement de l'expression et l'utilisation d'un langage familier. On rappellera ici qu'il s'agit d'un concours demandant le respect des formes et que l'attitude des candidats est partie prenante de l'épreuve.

- **Les mises en situations professionnelles**

Les mises en situations professionnelles complètent les questions du jury.

Elles visent à apprécier les capacités d'adaptation et de réaction des candidats face à des situations concrètes qui peuvent se présenter à eux lorsqu'ils sont en poste : par exemple, l'attitude à adopter en cas de malaise d'un usager, la réaction à avoir en cas de panne du système de prêt ou antivol, la manière de régler un litige entre usagers ou des différends au sein du personnel, la réponse à l'urgence en cas d'inondation, l'intégration d'un nouveau collègue dans une équipe, etc. La plupart du temps, les mises en situation proposées aux candidats au concours externe n'appellent pas nécessairement de connaissances bibliothéconomiques.

Tous les candidats ne réalisent pas que les missions d'un bibliothécaire assistant spécialisé comprennent des tâches d'encadrement intermédiaire, et que l'encadrement n'est pas seulement une position théorique, mais un exercice concret, au sein d'un environnement hiérarchique. Montrant l'inscription des activités au sein d'une équipe, les mises en situation font appel autant au bon sens qu'au programme du concours.

Les candidats prennent souvent peu le temps de réfléchir au problème qui leur est posé et manquent parfois de bon sens. Les mises en situation ont permis, entre autres, de déceler chez certains candidats une tendance marquée à gérer trop seul, oubliant systématiquement d'en référer à sa hiérarchie ou, au contraire, à recourir immédiatement à leur supérieur sans assumer l'autorité intermédiaire qui leur échoit. Elles restent un élément fort pour départager les candidats. Cette partie de l'exercice devrait être davantage préparée.

### **2.3.2. Concours interne**

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à évaluer les acquis de son expérience professionnelle.

- **Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

Chaque candidat admissible a préparé un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP). L'ensemble du jury réuni pour les épreuves orales a procédé préalablement à une lecture attentive des dossiers de RAEP qui comprend notamment un rapport d'activités présentant de manière claire et concise le parcours professionnel (avant son entrée dans les bibliothèques, le cas échéant, puis depuis son recrutement en bibliothèque) et détaille les fonctions occupées. Les commissions disposent d'un exemplaire du dossier durant l'audition du candidat.

Le dossier RAEP, en appui de la prestation, s'il n'est pas partie prenante de la note, fournit au jury une première approche du profil du candidat et l'oriente pour les questions à évoquer lors de l'entretien.

La présence des pièces annexes illustrant l'activité du candidat, si elles sont convaincantes, est instructive pour le jury. L'ajout d'un organigramme du service s'avère toujours éclairant car il permet de situer rapidement le candidat au sein du service où il travaille. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de sélectionner les pièces annexes qui doivent être pertinentes et judicieusement choisies pour ne pas complexifier la lecture du dossier. Enfin, il importe que ces pièces fassent l'objet d'une présentation structurée (nature, contexte, etc.).

Dans l'ensemble, les dossiers présentés en 2023 étaient bien constitués, de nombreux candidats ayant manifestement suivi une formation avant d'en entreprendre la rédaction. Un soin particulier a été apporté à l'orthographe et à la syntaxe.

Le jury a apprécié les dossiers qui démontrent une capacité de synthèse et une réelle réflexion du candidat sur son parcours et ses compétences et ne se limitent pas à une chronologie des postes occupés. La préparation au concours interne sous-tend une analyse du poste occupé, une compréhension des différents niveaux d'encadrement et d'avoir réfléchi aux nouvelles fonctions envisagées ou souhaitées.

#### ▪ **L'exposé du candidat**

L'entretien a pour point de départ un exposé par le candidat de son expérience professionnelle (cinq minutes au plus). Les candidats auditionnés cette année avaient des profils diversifiés et des expériences variées. Savoir en rendre compte de manière dynamique à l'oral est primordial. Le jury auditionne avec bienveillance les candidats et a pour objectif d'apprécier leurs compétences et leur savoir-être, mais aussi de déterminer leur motivation à exercer des fonctions de catégorie B. Le dynamisme et la capacité à se projeter et à se former à ces nouvelles fonctions sont autant de points évalués par le jury.

Les membres des commissions d'oral tiennent en premier lieu à souligner la qualité des prestations des candidats qui, pour la grande majorité, ont préparé cette épreuve avec sérieux et soin.

À l'exception de quelques présentations un peu brèves (et seulement une seule que le jury a été contraint d'interrompre), le jury a remarqué que la majorité des candidats entendus étaient rompus à l'exercice, respectant les consignes de présentation ainsi que la durée de l'épreuve. La plupart des candidats semblaient à l'aise, parlant avec éloquence et d'une voix posée. Ils ont utilisé pleinement le temps imparti pour présenter des exposés structurés mettant en valeur les points forts de leur parcours professionnel, avec des repères chronologiques. Les motivations de carrière ont été majoritairement bien exprimées.

Le jury a eu tendance à favoriser les exposés thématiques plutôt que chronologiques, témoignant d'une meilleure capacité d'organisation et de structuration des candidats. Certains ont su convaincre le jury en proposant un exposé certes chronologique mais problématisé et où les motivations du candidat étaient clairement mises en perspective en conclusion. Dans le même ordre d'idées, le jury a particulièrement apprécié les présentations se démarquant des présentations écrites du RAEP, prouvant la capacité du candidat à restructurer son propos. Les candidats ayant appris leur texte par cœur ont quant à eux été pénalisés par rapport aux candidats au discours plus fluide et spontané. Le jury a également pu apprécier les exposés des candidats mettant en avant leur vie professionnelle

passée, dans la mesure où cette dernière permettait de mieux cerner les motivations du candidat ou d'apporter une plus-value dans leurs missions futures de Bibas.

Si le niveau des candidats auditionnés est globalement satisfaisant pour cette session, on note néanmoins qu'une partie des candidats a peine à exprimer sa motivation. Si le stress et la tension inhérentes au passage d'un oral de concours sont vraisemblablement en cause, les meilleurs candidats ont rapidement su dépasser cet écueil et adopter une posture plus sereine et dynamique, communiquant ainsi avec plus de facilité avec le jury.

Les meilleurs candidats ont su restructurer l'exposé de leurs expériences par rapport à leur dossier RAEP et mettre en perspective certaines de leurs missions actuelles pour se projeter dans le corps des Bibas.

#### ▪ **Les questions du jury**

Cette seconde partie, d'une quinzaine de minutes, est souvent moins réussie. Le jury a toutefois constaté que nombre de candidats étaient en mesure de mobiliser les connaissances nécessaires pour fournir des réponses complètes et riches, les notions bibliothéconomiques sont dans l'ensemble plutôt bien maîtrisées et les problématiques actuelles de la profession comme les évolutions en cours sont connues, de même que les enjeux actuels du métier (science ouverte, GIS Collex-Persée, transition bibliographique, pédagogie innovante, learning centers). Chez certains candidats, l'absence de culture professionnelle les incite à ne fournir que des réponses lacunaires ou sans exemple, sans doute imputable à un défaut de préparation.

Le jury s'est toutefois étonné de la méconnaissance de certaines institutions et de leur fonctionnement administratif (départements spécialisés de la BnF, BPI, missions du CTLES, conseils des universités...) et du manque de curiosité quant à l'actualité de la profession (réouverture du site Richelieu de la BnF...).

Le jury a pu regretter que certains candidats, bien ancrés dans leur structure et dans leurs missions, aient du mal à en sortir et à trouver des exemples extérieurs à leur établissement ou leur région. Si la priorité est d'être capable de situer la bibliothèque dans laquelle on exerce au sein de son environnement (connaissance de l'université, des évolutions en cours dans l'enseignement supérieur, présentation des services innovants ou des projets de leur bibliothèque, etc.), un minimum de connaissances sur le monde des bibliothèques, qu'elles soient universitaires ou publiques, est requis.

*A contrario*, il a pu arriver que certains candidats fassent montre d'une méconnaissance de leur structure, voire des projets, chantiers ou outils auxquels ils ont pourtant contribué comme indiqué dans leur RAEP. Le jury rappelle aux candidats que les indications portées au dossier sont à double tranchant et qu'un sujet non maîtrisé sera sanctionné.

L'ouverture à l'environnement professionnel peut être appréhendée au travers de la presse professionnelle, lors de visites à titre professionnel ou privé ou lors des préparations des concours. Certains candidats ont effectué des démarches de prise de contact avec des collègues en poste pour cerner des problématiques métiers et l'on ne peut qu'encourager cette démarche qui donne souvent du corps aux exemples apportés par les candidats. Par ailleurs, si de nombreux postes proposés en sortie de concours se situent dans les bibliothèques universitaires, il y a néanmoins une nécessité réelle pour les candidats de s'intéresser à tous les types de bibliothèques.

Les candidats faisant preuve de réflexivité, capables de remettre dans leur contexte les problèmes posés ont eu la faveur du jury. Ce dernier n'a, par ailleurs, pas hésité, pour les candidats les plus aguerris, à multiplier les questions sur un sujet, de manière à apprécier l'exhaustivité de leurs connaissances.

- **Les mises en situation professionnelle**

Comme pour le concours externe, le jury propose au candidat une ou des mises en situation, souvent révélatrices sur l'aptitude des candidats à exercer des fonctions d'encadrement intermédiaire et à prendre, en cas de besoin, les initiatives appropriées ou à suivre les procédures les plus usuelles.

Des situations types de motivation et d'encadrement des équipes, de conduite du changement, de gestion de situations de crise de différents types impliquant des collègues ou bien également les usagers (étudiants ou enseignants-chercheurs) ont été soumises aux candidats. La plupart des candidats font preuve de discernement, mobilisent les acquis de l'expérience ou des connaissances plus théoriques.

Les mises en situation ont donné lieu à des échanges riches d'enseignement, que cela concerne la gestion des conflits, la sécurité des collections et des personnes, la laïcité ou le management. Les meilleurs candidats ont d'ailleurs fait montre d'une certaine capacité à faire preuve de sang-froid et de bon sens face à des situations critiques ou problématiques (conflit entre un usager et un agent, télétravail...). Le jury fait cependant le constat que, bien souvent, les candidats oublient qu'il faut rendre compte à sa hiérarchie, sans pour autant lui demander d'agir à sa place.

Globalement, la capacité à se projeter dans des fonctions de manager de proximité est assez faible et les bons candidats sont ceux qui ont du recul et/ou savent se positionner comme encadrant. On tient à rappeler qu'il n'y a pas de mauvaise réponse à certaines questions concernant l'encadrement. Le jury tient avant tout à évaluer une capacité à encadrer.

## Conclusion

Les concours d'accès au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale recrutent des cadres intermédiaires qui devront être très rapidement opérationnels. Les lauréats devront faire preuve d'adaptation tout au long de leur vie professionnelle et être capables de s'impliquer dans des domaines diversifiés.

La session 2023 de recrutement de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale confirme le niveau d'exigence et la très forte sélectivité des concours de catégorie B des bibliothèques. Eu égard aux résultats, tant de l'épreuve écrite que de l'épreuve orale, le jury s'est réjoui, non seulement d'avoir la possibilité de pourvoir l'ensemble des postes offerts aux concours, mais aussi d'ouvrir des listes complémentaires longues dans les deux cas.

La stabilisation du nombre de postes à pourvoir, tant en externe qu'en interne, représente une occasion d'accès au grade à ne pas négliger. Le jury encourage vivement les candidats à se présenter aux concours en s'y préparant au moyen des formations et ressources disponibles dans les académies qui ont fait montre de leur efficacité. Afin de mettre toutes les chances de leur côté, les candidats auront soin de s'entraîner aux différentes épreuves, de lire la presse professionnelle, de consulter les sites internet des principales institutions documentaires ou encore de visiter des bibliothèques diversifiées et de rencontrer des professionnels en place.

Isabelle DUQUENNE  
Inspectrice générale de l'IGÉSR  
Présidente du jury

Philippe MARCEROU  
Inspecteur général de l'IGÉSR  
Vice-président du jury

## Remerciements

La présidente et le vice-président de la session 2023 adressent leurs remerciements au directoire (Audrey Schmitt, Paul Villa, Thomas French-Keogh), à l'ensemble des membres du jury pour leur implication dans le bon déroulement des épreuves écrites et orales du concours, ainsi qu'au bureau des concours (DGRH D5) et au bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des Ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour leur accompagnement efficace tout au long de la session.

## Annexes

Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2022

Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés aux candidats

Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale de la session 2022

## **Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2023**

SESSION 2023

**BIBLIOTHÉCAIRES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS  
DE CLASSE NORMALE**

-----  
**CONCOURS EXTERNE  
CONCOURS INTERNE**

**Cas pratique et questions**

Durée : 4 heures

**Si la rédaction de votre note impose de citer des noms de lieux ou de personnes non référencés dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour les désigner (A, B, C, etc.).**

L'utilisation de la règle est autorisée.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

Tournez la page S.V.P.

A

### **Cas pratique :**

Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, vous êtes responsable d'une petite bibliothèque universitaire d'IUT rattachée au Service commun de documentation (SCD). Votre bibliothèque dessert un public de 2 500 étudiants.

Votre université a récemment obtenu le label « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » (DD&RS) et souhaite mettre en place un certain nombre d'actions en rapport avec ce label.

Vous faites partie d'un groupe de travail DD&RS au sein de votre université et êtes l'un des référents DD&RS de votre SCD.

À ce titre, le responsable du département des services aux publics du SCD vous demande une note lui présentant des propositions afin d'organiser un service de prêt d'objets.

En vous aidant des documents fournis, vous rédigez une note de 4 à 5 pages maximum. Vous proposerez dans cette note des pistes exploratoires concernant le type d'objets pouvant être prêtés, voire offerts. Vous recenserez les différentes phases et l'organisation qui permettront la mise en place de ce nouveau service auprès du public.

Vous accompagnerez votre note d'un tableau récapitulatif du projet recensant tous les moyens nécessaires, en indiquant en outre le calendrier et la durée des différentes phases.

#### Documents du dossier :

Document 1 : « DD&RS : Le label développement durable des établissements d'enseignement supérieur »

Document 2 : « Kiloutou, ou le prêt d'objets en bibliothèque »

Document 3 : Communication de Nantes Université et de Sciences Po Lille sur leurs services de prêt d'objets

Document 4 : Organigramme administratif d'une université

**Questions : vous porterez vos réponses sur le document réponse réservé à cette partie (le nombre de ligne est indiqué pour chaque question).**

1. Qu'est-ce qu'un document de substitution ? Donnez un exemple. (4 lignes)
2. Qu'est-ce qu'un ERP ? Quelles mesures les bibliothèques prennent-elles pour satisfaire à la réglementation ? (6 lignes)
3. Quelles sont les principales missions de l'ABES ? (6 lignes)
4. Qu'est-ce qu'un DOI ? (4 lignes)

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

#### Concours externe :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FDE	R0000	101	7279

#### Concours interne :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
F01	R0000	101	7279

Document 1

**DD&RS : Le label développement durable des établissements d'enseignement supérieur**

Le dispositif de labellisation, dit Label DD&RS – Développement Durable et Responsabilité Sociétale – de l'enseignement supérieur a été créé en 2015. Il est le fruit du travail collectif d'une dizaine d'universités et de grandes écoles, de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), du Ministère en charge de développement durable, du Ministère en charge de l'enseignement supérieure et du Réseau des Etudiants pour une société écologique et solidaire (RESES).

Il permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Il permet également aux établissements de monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés par leur participation au comité de labellisation ainsi qu'aux audits des établissements candidats.

Le Label DD&RS se base sur un référentiel national commun existant depuis 2009 suite à l'article 55 issu du Grenelle 1 de l'environnement – le Référentiel DD&RS CPU CGE.

C'est un Label qui se veut systémique. Il couvre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis au niveau international et se structure en cinq axes, issus du Référentiel DD&RS, balayant tous les champs du développement durable :

- Stratégie et Gouvernance,
- Enseignement et Formation,
- Recherche et Innovation,
- Environnement,
- Politique sociale.

Ce label vise à inciter les établissements d'enseignement supérieur - lieux de formation, de vie et de recherche - à plus d'exemplarité et leur permet de valoriser leur engagement.

La gestion administrative du dispositif a été confiée à un opérateur à but non lucratif partageant les ambitions du label DD&RS : le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur – CIRSES

Source :

<https://www.label-ddrs.org/index.php/le-dispositif/item/3-le-dispositif> (Consulté le 12/09/2022)

**Tournez la page S.V.P.**

**B**

Document 2

**Kiloutou, ou le prêt d'objets en bibliothèque  
par Delphine Quéreux-Sbaï (bibliothèque municipale de Reims)**

Publié le 02/07/2019

En Finlande, les bibliothèques prêtent des objets pratiques, utiles à la vie quotidienne.

Prêter beaucoup et presque de tout !

Les bibliothèques finlandaises font preuve d'une grande créativité (ou est-ce seulement du pragmatisme) quant au prêt d'objets. A la bibliothèque Rikhardinkatu d'Helsinki, nous nous étions étonnés de la présence de sacs à dos orange avec des étiquettes code à barre en section jeunesse, à côté de l'automate de prêt, et il nous avait été répondu que ces sacs pouvaient être empruntés pour aider à transporter les très nombreux documents empruntés. La bibliothèque autorise en effet le prêt de 100 documents en simultané. Logique.

La bibliothèque de Rikhardinkatu possède aussi une artothèque et prête des œuvres d'art. Elle était hélas fermée au moment de notre visite. Ses horaires sont en effet réduits par rapport à ceux de la bibliothèque. Sa situation isolée en sous-sol permet cette différence d'horaires. En revanche le prêt de tablettes, observé dans toutes les bibliothèques visitées (et géré par un prestataire) est uniquement du prêt sur place. C'est la carte de bibliothèque qui permet ce prêt et libère la tablette du mobilier spécifique sur lequel elles sont présentées en vrac.

A Espoo, dans le Maker Space, entre la grainothèque et l'atelier bois, une étagère présente de nombreux outils à emprunter. Notre guide nous précise que la vedette est la perceuse et que nous avons bien de la chance d'en voir une ce jour-là car elles sont toujours empruntées. Le prêt est de deux jours, avec un maximum d'une semaine. Ce prêt se fait sur la carte de bibliothèque. Nous avons déjà vu ce prêt d'outils de bricolage à la bibliothèque de Garaget à Malmö (Suède), mais ici cela semble presque banal. Parmi les objets à emprunter de la sorte on trouve également un clavier (piano électronique). D'autres instruments de musique s'empruntent, comme de petites guitares.

A Tampere aussi les instruments de musique s'empruntent en bibliothèque, de même qu'à Oodi. Pour contrer la baisse des prêts de CD, la bibliothèque Metso de Tampere multiplie les propositions alternatives, afin de faire vivre la musique au sein de la médiathèque : studio de pratique musicale (piano, guitare), concerts ... et prêts d'instruments à cordes comme les guitares, les ukulélés, ou les banjos ou d'autres instruments relevant des percussions comme des djembés ou des tambourins.

Plus étonnant, dans la même bibliothèque de Tampere, le prêt de matériel « sportif » : bâtons de marche nordique ou poids (pour la musculation) peuvent ainsi être empruntés, de même qu'un jeu de pétanque (ce qui a fait fort plaisir à notre collègue du Sud), accompagnés de DVD avec les règles. Cette proposition est faite en partenariat avec le service des Sports et de la Santé de Tampere, ce qui est astucieux et ouvre des perspectives. A quand le prêt de tondeuses en partenariat avec les Espaces verts ? De façon pragmatique, la bibliothèque de Tampere prête aussi des sacs étanches de différentes tailles et des parapluies équipés de codes à barre les jours de pluie.

– 2 –

Il est à noter aussi que, sur place, les bibliothèques peuvent mettre à disposition du matériel utile pour faciliter déambulation et choix des documents, ainsi à Espoo trouve-t-on des déambulateurs équipés de petits paniers, tandis qu'à Tampere on trouve en prêt sur place, bien en évidence dans le hall, des caddies, un fauteuil roulant et une poussette.

Devant la diversité de ces propositions destinées à accompagner les usagers dans leur vie quotidienne, on se surprend à inventorier ce qui serait utile aux habitants de nos territoires, au-delà de ce que, en France, nous commençons déjà à prêter (voir le mémoire Enssib *Quelle place pour le prêt d'objets en bibliothèque ?* de Justine Le Montagner, mars 2018). A quand du matériel de cuisine pour accompagner les livres de recettes ou des balances pour compléter les ouvrages de diététique ?

Source :

<https://pro.bpi.fr/kiloutou-ou-le-pret-dobjets-en-bibliotheque/> (Consulté le 12/09/2022)

Document 3

**Communication de Nantes Université et de Sciences Po Lille sur leurs services de prêt d'objets**

**Nantes Université :**



C'est dans un contexte local propice aux initiatives en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et du développement durable que la BU de La Roche-sur-Yon propose un nouveau service dénommé BOBUN, Bibliothèque d'Objets des Bibliothèques Universitaires de Nantes.

Basé sur des principes de recyclage, partage et anti-gaspillage, ce nouveau service, **entièrement gratuit**, permet aux étudiants d'emprunter des ustensiles de cuisine et des outils de bricolage,... tout ce qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter ou de stocker chez eux.

Source :

Page web de la bibliothèque de la Roche-sur-Yon (Nantes Université)

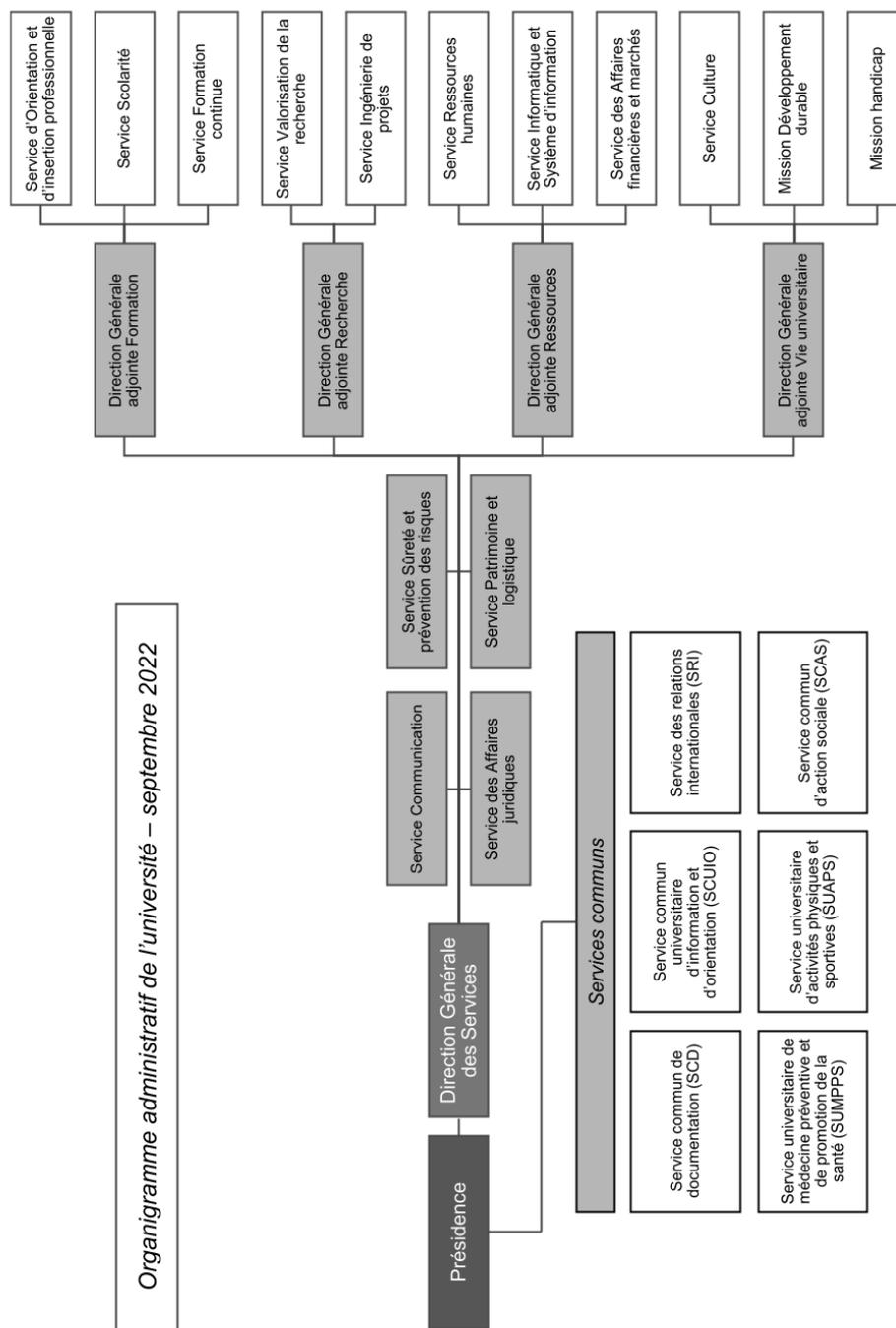
<https://polelrsy.univ-nantes.fr/la-bibliotheque-universitaire/bobun-pret-dobjets-a-la-bu-de-la-roche-sur-yon> (Consulté le 12/09/2022)

Sciences Po Lille :



Source :

Tweet de la bibliothèque de Sciences Po Lille (Publié le 23 mai 2022)  
<https://twitter.com/bibScPoLille/status/1528744090384449541?s=20&t=--UDSuIEMTRvAqeMMRSAWA> (Consulté le 12/09/2022)



Modèle CMEN-DOC v2 ©NEOPTEC

**Nom de famille :**

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

 **Prénom(s) :**

**Numéro Inscription :**  **Né(e) le :**  /  /

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

**Concours / Examen :** ..... **Section/S spécialité/Série :** .....

**Epreuve :** ..... **Matière :** ..... **Session :** .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

FDE-FDI

**DR**

**Tous les documents réponses sont à rendre,  
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.





**Document réponse - DR Questions - À rendre impérativement avec votre copie** (le nombre de ligne est indiqué pour chaque question).

1. Qu'est-ce qu'un document de substitution ? Donnez un exemple. (4 lignes)

---

---

---

---

2. Qu'est-ce qu'un ERP ? Quelles mesures les bibliothèques prennent-elles pour satisfaire à la réglementation ? (6 lignes)

---

---

---

---

---

---

3. Quelles sont les principales missions de l'ABES ? (6 lignes)

---

---

---

---

---

---

4. Qu'est-ce qu'un DOI ? (4 lignes)

---

---

---

---

## Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés aux candidats

- Marc MAISONNEUVE. Bibliothèque handi-accueillante à quelles questions le site web de la bibliothèque doit-il permettre de répondre ? <https://bibliotheques-inclusives.fr/2016/05/bibliotheque-handi-accueillante-a-quelles-questions-le-site-web-de-la-bibliotheque-doit-il-permettre-de-repondre>
- Clémence KERDAFFREC. Bibliothèques universitaires : des missions loin des collections. 12 avril 2023. <https://www.campusmatin.com/vie-campus/experience-etudiante/bibliotheques-universitaires-des-missions-loin-des-collections.html>
- Fanny GUYOMARD. Comment la science ouverte redéfinit le métier de bibliothécaire universitaire ? 03 octobre 2022. <https://www.livreshebdo.fr/article/comment-la-science-ouverte-redefinit-le-metier-de-bibliothecaire-universitaire>
- Cyril DUCHAMP. Bibliothèques : l'ADBU analyse l'évolution des métiers et des compétences et propose des pistes d'action. AEF info, dépêche n° 690610 du 12/04/2023
- Joséphine LEBARD. L'amour à la « BU ». Le Monde Campus, 6 avril 2023
- Isabelle VERBAERE. Les fonds patrimoniaux, trésors méconnus, sortent de l'ombre. La Gazette des communes (site web), 17 janvier 2023
- Fanny GUYOMARD. C'est beau, une bibliothèque la nuit. 13 janvier 2023. <https://www.livreshebdo.fr/article/cest-beau-une-bibliotheque-la-nuit>
- Pierre Ouzoulias. Science ouverte : une gratuité de plus en plus chère ! Libération, 7 avril 2023
- Antoine OURY. Les bibliothèques indispensables aux politiques de développement durable. Actualité, 24 octobre 2022. <https://actualite.com/article/108404/bibliotheque/les-bibliotheques-indispensables-aux-politiques-de-developpement-durable>
- Frédéric DUTON. SCD de Poitiers : un réseau transversal dédié au handicap, *Arabesques* [En ligne], 106 | 2022, mis en ligne le 04 juillet 2022. <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=2966>
- Bruno TEXIER. A 25 ans, Gallica poursuit sa croissance grâce à l'intelligence artificielle. Archimag, 30 mars 2023. <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2023/03/30/25-ans-gallica-poursuit-croissance-grace-intelligence-artificielle>.
- Clément PIEYRE. Les mutations de la politique documentaire dans l'enseignement supérieur et la recherche : entretien avec Clément Pieyre », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2022-1. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2022-00-0000-006>
- Roxana AZIMI. L'université d'Angers espère ouvrir un Musée des féminismes. Le Monde, 14 février 2023

**Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de  
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale - Session 2023**



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;

Vu les propositions de la présidente du jury,

## ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale est constitué comme suit pour la session 2023 :

### Présidente

Mme Isabelle DUQUENNE  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

### Vice-Président

M. Philippe MARCEROU  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

### Membres du jury

M. Thomas ANTIGNAC  
Bibliothécaire

Académie de PARIS

Mme Aurélie BEC  
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie d'AMIENS

Mme Dorothee BENHAMOU-SUESSER  
Conservatrice des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Caroline BONNAL-COUSINARD  
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie d'ORLEANS-TOURS

M. Antoine BRAND  
Conservateur des bibliothèques

Académie de LILLE

Mme Marion BRUNETTI  
Bibliothécaire

Académie de PARIS

Mme Laetitia BUISSON  
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure

Académie de PARIS

Mme Anne-Sophie CHEVANNE  
Bibliothécaire

Académie de DIJON

M. Gwénaél CITERIN  
Bibliothécaire

Académie de STRASBOURG

Mme Delphine COUDRIN  
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de BORDEAUX

Mme Aline DEMANGE  
Bibliothécaire

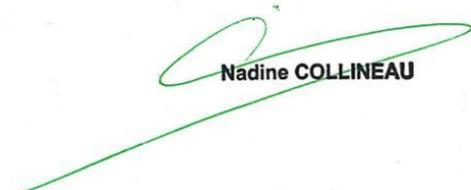
Académie de STRASBOURG

Mme Marie-Alix DESBOEUF Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Régis DUTREMEE Conservateur général des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Hélène FORTIN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de POITIERS
M. Thomas FRENCH-KEOGH Bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle	Académie de PARIS
Mme Karine GIRARD Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie de LA REUNION
Mme Anne-Claude HARMENT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie de DIJON
M. Timothée HULIN Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
M. David JOHANNY Bibliothécaire	Académie d' ORLEANS-TOURS
Mme Hélène KNOCKAERT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie d' ORLEANS-TOURS
M. Gilles KOMARSKI Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de NANCY-METZ
Mme Marie LE MER Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Sylvie LEVEQUE Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de PARIS
M. Christian MONPIERRE Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Nathalie PILET Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie de PARIS
M. Gabriel RAMOS Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
Mme Audrey SCHMITT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de LILLE
M. Arnaud SILLET Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Patricia VADROT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de DIJON
M. Romain VECCHIES Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de NICE
M. Paul VILLA Conservateur des bibliothèques	Académie de RENNES
Mme Nadia ZOUAQ Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 janvier 2023

**La sous-directrice du recrutement**

  
**Nadine COLLINEAU**

Page 2 / 2



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;

Vu les propositions de la présidente du jury,

## ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale est constitué comme suit pour la session 2023 :

### Présidente

Mme Isabelle DUQUENNE  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

### Vice-Président

M. Philippe MARCEROU  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

### Membres du jury

M. Thomas ANTIGNAC  
Bibliothécaire

Académie de PARIS

Mme Aurélie BEC  
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie d'AMIENS

Mme Dorothee BENHAMOU-SUESSER  
Conservatrice des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Caroline BONNAL-COUSINARD  
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie d'ORLEANS-TOURS

M. Antoine BRAND  
Conservateur des bibliothèques

Académie de LILLE

Mme Marion BRUNETTI  
Bibliothécaire

Académie de PARIS

Mme Laetitia BUISSON  
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure

Académie de PARIS

Mme Anne-Sophie CHEVANNE  
Bibliothécaire

Académie de DIJON

M. Gwénaél CITERIN  
Bibliothécaire

Académie de STRASBOURG

Mme Delphine COUDRIN  
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de BORDEAUX

Mme Aline DEMANGE  
Bibliothécaire

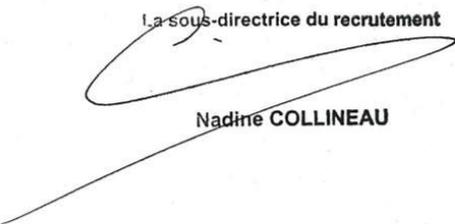
Académie de STRASBOURG

Mme Marie-Alix DESBOEUF Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Régis DUTREMEE Conservateur général des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Héliène FORTIN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de POITIERS
M. Thomas FRENCH-KEOGH Bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle	Académie de PARIS
Mme Karine GIRARD Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie de LA REUNION
Mme Anne-Claude HARMENT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie de DIJON
M. Timothée HULIN Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
M. David JOHANNY Bibliothécaire	Académie d' ORLEANS-TOURS
Mme Héliène KNOCKAERT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie d' ORLEANS-TOURS
M. Gilles KOMARSKI Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de NANCY-METZ
Mme Marie LE MER Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Sylvie LEVEQUE Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de PARIS
M. Christian MONPIERRE Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Nathalie PILET Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie de PARIS
M. Gabriel RAMOS Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
Mme Audrey SCHMITT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de LILLE
M. Arnaud SILLET Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Patricia VADROT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de DIJON
M. Romain VECCHIES Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de NICE
M. Paul VILLA Conservateur des bibliothèques	Académie de RENNES
Mme Nadia ZOUAQ Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 janvier 2023

La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU

Page 2 / 2